

# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2023/2024

Responsable Payeur											
Nom	Prénom	Nom de jeune fille_									
Adresse											
Téléphone Fixe	Portable	e									
rofessione-mail											
Situation familiale											
Marié(e) ou pacsé(e)   □ Divorcé(e), célibataire ou veuf (ve)											
Conjoint       Nom Nom de jeune fille											
Adresse											
		e									
Profession	e-mail _										
	Composition de l	a famille									
	Nom	Prénom									
1 <sup>er</sup> enfant											
2 <sup>ème</sup> enfant											
3 <sup>ème</sup> enfant											
4 <sup>ème</sup> enfant											
5 <sup>ème</sup> enfant											
6 <sup>ème</sup> enfant											
JOINDRE LES PHOTOCOPI	 FS DES DIECES SHIVAN										
<ol> <li>Photocopie du livre</li> <li>Photocopie de l'avi</li> </ol>	et de famille (pages par s d'imposition 2022 sur	ents et enfants)	om								
	Calcul du quo	otient									
1- CALCUL DES REVENUS R = Revenu imposal	MENSUELS (R) ble (voir avis d'imposition	1)									
	÷ 12										
En cas de vie maritale, prendre le	s deux avis d'imposition.										

En cas d'une arrivée de l'étranger, fournir les derniers bulletins de salaire A défaut : allocations perçues

RSA, ASSEDIC, AAH, API, pension d'invalidité...

### 2- CALCUL DU NOMBRE DE PARTS (P)

P = Nombre de personnes vivant au foyer

Voir la composition de la famille, chaque membre compte pour une part. Ajouter 1 part en plus pour un foyer monoparental.

## 3- CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL (Q)

**Q** = Revenu mensuel ÷ nombre de parts

### 4- TRANCHES TARIFAIRES

- -Quotient 1 = de o à 250.
- Quotient 2 = de 251 à 667.
- -Quotient 3 = de 668 à 1000
- -Quotient 4 = plus de 1000
- -Quotient 5 = familles extérieures.

indiquez la catégorie dans la case Tranche N°

# Validité du quotient familial

Le quotient calculé est valable jusqu'à l'application des tarifs municipaux suivants.

Toutefois, une demande de révision du quotient peut être soumise en cours d'année en cas de modification de la situation financière à la suite de certains événements (licenciement, longue maladie, décès, divorce, séparation...) Il convient alors de présenter cette demande par écrit auprès de l'adjoint aux affaires scolaires, accompagnée de tous les documents permettant d'apprécier la situation nouvelle.

Sont exclues les demandes de révision de quotient familial en cours d'année lorsque la modification de la situation financière est liée à un choix personnel (temps partiel, congé parental...)

En cas de déménagement dans une autre ville, les tarifs « extérieurs » seront appliqués dès le mois suivant le départ de la famille.

Fait à le

Signature des parents

Signature du Service Education

Tarife 2022/2024 (conserved a modification)

<u>Tarifs 2023/2024</u> (sous réserve de modification)

·			,	,						
Service	Quotient 1		Quotient 2		Quotient 3		Quotient 4		Extérieur	
Accueil du matin	1,91€		2,55€		3,80€		5,09€		5,73€	
	Tr. 1	Tr. 2	Tr. 1	Tr. 2						
Accueil du soir	2,21€	2,77€	2,97€	3,71€	4,45€	5,55€	5,91€	7.39€	6,65€	8,31€
CLSH du mercredi	9,55€		12,80€		19,11€		22,47€		25,39€	
Restauration	1,82€		2,44€		3,64€		4,83€		5,46€	
Etude	1,09€		1,46€		2,18€		2,88€		3,27€	

<u>Pénalités appliquées</u>:

- Périscolaire : - en cas de dépassement abusif des horaires le soir : 10,00 €

- en cas de présence sans inscription : 5,00 € en sus du jour facturé

- Cantine : -en cas de présence sans inscription : 5,00 € en sus du jour facturé

- Accueil de Loisirs : - en cas de dépassements abusifs des horaires : 10,00 €

Mercredi & Vacances - en cas de présence sans inscription : 5,00 € en sus du jour facturé

